

RÉSEAU NATIONAL JEUNES DE LA RUE JEUNES EN ERRANCE

Novembre 2024

bulletin n° 6-2024

SOMMAIRE

Lire. Voir. Ecouter...	p. 2
Le financement du réseau pour 2024	p. 3
Un revenu d'émancipation-Jeune en Meurthe et Moselle	p. 4
Le projet de recommandation H-A-S Aller vers-Prévention spécialisée	p. 5
Projet PRE-care. Précarités et solidarités dans les villes petites et moyennes	p. 5
Des rendez-vous locaux, nationaux, internationaux	p. 6
Idées à propos de l'Aide Sociale à l'Enfance	p. 6
Quelles propositions pour les jeunes en situation complexe ?	p. 8
Le diplôme d'université « Enfants et jeunes de la rue »	p. 8
Les rencontres « Errance » 2024	p. 8

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18
jeunes-en-errance.cemea.asso.fr
Contact : errance-rue@cemea.asso.fr

LIRE, VOIR, ÉCOUTER...

Logement d'Abord-Jeunes à la croisée des temporalités

Vanessa Schneider

[Mémoire pour le Master en Sciences Politiques, Grenoble, 2024](#)

Résumé : Ce mémoire analyse l'impact de la temporalité dans le dispositif "Logement d'abord Jeunes" sur le territoire grenoblois, à travers la réception des jeunes en errance. Il examine les effets du temps, depuis la conception du dispositif jusqu'aux interactions entre les acteurs. Le cadre temporel initial, jugé trop court, a nécessité des ajustements pour permettre une stabilisation sociale et une insertion durable. Le choix de mesures budgétaires (IML) préexistantes induit une temporalité inadaptée ; une recherche de solutions budgétaires innovantes et pérennes pourrait favoriser une sortie de cette contrainte temporelle dans la prise en charge. L'approche inductive des dispositifs apparaît une voie pertinente pour atteindre le public cible, en répondant à leurs besoins, renforçant leur estime de soi et favorisant leur autonomie, tout en contribuant à une inclusion sociale et professionnelle cohérente avec leurs aspirations personnelles.

Mosaïque. Le lieu de vie « La Loco Motiv » à Lannion

Caroline Petit

[Mémoire pour le Diplôme d'Université « Enfants et jeunes de la rue », Samusocial International et Université Paris-Descartes, 2024](#)

Préambule : Actif dans l'état actuel, depuis 2015, la Tribu de Tachenn est une association qui appartient à la jeunesse vagabonde, en errance, vivant en rue, en suspension, peu importe le terme, peu importe l'âge. Excentrée de la ville, la Tribu exerce au sein d'une vallée boisée de 10 hectares, dont, une petite parcelle bétonnée d'un hectare, nous donne accès à de nouvelles commodités. Notre histoire est issue de la volonté d'avoir un dispositif souple, basé sur le principe de la libre adhésion et en dehors des circuits habituels de l'insertion normative. C'est ici que nous vivons notre quotidien, nos galères, nos fous rires et nos coups de gueule respectifs.

Qui sommes-nous ? Des bûcherons, des charpentiers professionnels et formateurs, des mécanos, des artistes, des jeunes, des chiens, des travailleurs sociaux, des camions, des roulottes, des abeilles, des tracteurs, des tronçonneuses, des fleurs, des fruitiers, des machettes, des bottes, de la boue, des ronces, des arbres, du feu, des branches, des intempéries, une rivière, et d'innombrables très beaux tas de bois que nous débitons au merlin et déplaçons encore et encore. Ce bois, après séchage est vendu, livré, rangé à la corde comme bois de chauffage à qui veut par l'équipe de sylviculture. Et avec d'innombrables haches anciennes, des planes, des bancs d'ânes, des instruments de mesure, nous faisons de très belles constructions, qui vont habiller vos espaces naturels.

C'est un espace qui nous ressemble et donne l'occasion de se poser, d'arrêter de se concentrer sur sa survie pour enfin se relever.

En plus : la dernière partie, « Pourquoi et comment cela fait-il soin » va chercher des éléments de compréhension dans les apports de Jean Oury et de Pierre Delion portant sur la psychothérapie institutionnelle : comment une institution peut-elle faire soin quand elle est pensée pour cela ?

Le site québécois de la Coalition Jeunes +

<https://www.jeunesplus.ca/>

Cette « coalition » québécoise pour la prévention de l'itinérance et le respect des droits des jeunes regroupe des institutions et des jeunes concernés. Sur le site : des contributions à l'élaboration des politiques publiques, des podcasts, des contacts...

Quand les personnes SDF se disputent le peu de places d'hébergement social

Aurélien Carotenuto-Garot et Stéphane Rullac

[Pensée Plurielle](#) 2024-1, p. 65-78

Résumé : L'article analyse les défis auxquels sont confrontées les personnes Sans Domicile Fixe (SDF) en France, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux hébergements sociaux. Il souligne la compétition entre migrants et locaux pour les places limitées dans ces hébergements, exacerbée par un système de sélection fondé sur des critères de mérite et de mobilisation personnelle. Ce processus favorise certains individus au détriment des moins « compétitifs », reflétant une application de l'idéologie néolibérale dans les politiques sociales. Les auteurs critiquent la gestion actuelle des aides d'urgence qui, plutôt que de réduire l'exclusion, renforce la compétition entre les SDF et la précarité d'une partie d'entre eux, appelant à une révision des politiques pour un soutien plus juste et universel.

Errance des jeunes : disparaître de soi dans la foule

David Le Breton

Adolescence. Tome 42 n°2, septembre 2024. P. 261-275

Résumé : L'errance des jeunes est une recherche de la disparition, une manière radicale d'échapper aux contraintes sociales de l'identité. Être personne, sans nom, perdu dans la blancheur, dégagé de toute responsabilité. Ce sont des consommateurs d'alcools ou de drogues, de cocktails médicamenteux afin de connaître ces moments de vacances de soi allant jusqu'à la défonce. L'errance est essentiellement urbaine, la ville étant propice à la disparition de soi dans l'anonymat, avec une certaine forme de protection de soi du fait des squats, des gares, des terrains vagues, des jardins publics et autres associations qui procurent une aide provisoire pour l'hébergement et la nourriture. Ce qui n'empêche nullement la débrouillardise, l'inventivité dans les marges pour tenir au jour le jour, pour ne pas être détruit par la violence de la rue. Des modalités spécifiques de travail social ou d'accompagnement psychologique s'inventent. La relation est parfois une trame de bricolage, proche en ce sens de la clinique de l'adolescence telle qu'elle est mise en œuvre par Winnicott, mais avec une population autonome, souvent en souffrance et qui ne relève pas toujours de pathologies spécifiques.

Le jeune homme et le désert

Un conte éducatif, *suivi de* Plaidoyer pour une initiation nomade pour des adolescents en grande difficulté

Thierry Trontin

Chronique Sociale, Lyon, 2024

Il va être question des séjours de rupture, ces aventures éducatives qui font parfois office de tentative de dernière chance pour tenter de mobiliser des adolescents et des jeunes adultes en grande dérive. Mais pas de toutes les formes que peuvent prendre ces séjours, juste un travail sur un séjour vécu dans le désert, bien que d'évidence quelques conclusions sont largement transférables à d'autres situations. Ce livre, carnet de route, carnet de bord, réflexions, souvenirs, est construit en trois parties, sur le même objet, autour de la même personne.

Le « conte éducatif » qui l'ouvre est le récit fictionnel de ce qui se passe dans la tête d'un adolescent embarqué dans le désert avec la rupture totale, les chameaux, les campements du soir, la marche, les discussions, les découragements, les émerveillements... Cet adolescent est un vrai ado, vivant, l'histoire est vraie, même si racontée avec les mots de l'adulte qui l'accompagnait.

Suit un « plaidoyer vers une initiation nomade », dont le sous-titre aurait pu être « Comment et pourquoi ça fonctionne ». Question rare dans les comptes-rendus d'expériences, qui se contentent souvent du récit de satisfactions non analysées. Ici l'auteur va mobiliser l'anthropologie avec les questions de seuls, d'initiation, de sacré, toute la construction d'un univers symbolique qui va interpeller et porter. C'est passionnant.

Dans une troisième partie, l'auteur revient vers le jeune devenu grand et l'aide à parler du séjour, de ce qui s'y est vécu, et de ce que cela a donné.

Alors certes il s'agit ici, au fond, d'une monographie. Un récit réfléchi, présenté sous des formes dynamiques, d'une réalité ponctuelle. Mais pour qui veut chercher à voir plus loin que la prochaine dune, pour qui cherche comment travailler avec ces ados ingérables, ce texte est un outil précieux pour penser sa pratique.

LE FINANCEMENT DU RÉSEAU POUR 2024

Jusqu'en 2023 le fonctionnement du réseau était financé par conventions, pluriannuelles puis annuelles, conclues entre la Direction Générale de la Cohésion Sociale et les CEMEA. Ces dernières années le financement était de 30 000 euros par an.

Une nouvelle répartition des fonctions pour le suivi de cette convention est intervenue en 2024, la DGCS passant la main à la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement.

L'information en direction des CEMEA a été tardive, donc le montage avec la DIHAL également. Celle-ci, tout en reconnaissant l'action du réseau, n'a pu engager tardivement que 20 000 euros tout en assurant les CEMEA d'une suite positive en 2025.

Il a donc fallu faire des coupes dans un budget de fonctionnement annuel déjà consommé ou engagé aux trois quarts, avec une grosse charge à venir liée à l'organisation des rencontres nationales 2024 à Clermont Ferrand. Donc : réduction du nombre de participants pris en charge de 100 à 70, suppression de prestations hôtelières, révision du volume et de la prestation globale du buffet prévu le 20-11, et durant le 4^{ème} trimestre réduction et facturation des déplacements et des interventions.

Au final il restera à la charge des CEMÉA une part importante de la masse salariale liée à l'animation du réseau.
Vivement 2025 ?

UN REVENU D'ÉMANCIPATION JEUNE EN MEURTHE ET MOSELLE

Reprise de l'information sur le site du Conseil Départemental :

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle poursuit la mise en place d'une aide mensuelle de 500 € à destination des jeunes en situation de précarité, de rupture, avec peu ou pas de soutien familial. **26 % des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté en Meurthe-et-Moselle. 14 % ne sont ni en études ni en formation.** Le contexte socio-économique actuel, marqué par des crises successives, a exacerbé les difficultés rencontrées par les jeunes et affecte durablement leur qualité de vie et leurs perspectives d'avenir. L'accès au logement, à la santé, à l'emploi, à une formation ou tout simplement à des conditions de vie décentes, demeurent des défis quotidiens pour beaucoup d'entre eux. La population de Meurthe-et-Moselle comprend **plus de 100 000 jeunes.**

« Pas un RSA jeunes, ni un revenu de base »

Cette aide vise à développer l'émancipation des jeunes en permettant aux **plus fragilisés, ne bénéficiant pas ou peu d'un soutien familial** de mieux organiser et sécuriser leur parcours. « Ce n'est pas un RSA jeunes, ni un revenu de base », rappelle Chaynesse Khirouni, Présidente du Conseil départemental.

Recherchant l'effet « tremplin », ce revenu agit comme un « coup de pouce temporaire » à un **âge charnière de la vie** pour faciliter la réalisation d'un projet, faire face au quotidien ou à une difficulté passagère. « Viser l'émancipation des jeunes, c'est donner la possibilité à tous et toutes de faire des choix, de s'ouvrir aux autres », poursuit Chaynesse Khirouni.

Un accompagnement simple et souple

Ce revenu d'émancipation jeune de 500 € par mois sera versé **pendant six mois, renouvelable une fois**. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

1. Être âgé de 16 à 24 ans révolu ;
2. Résider en Meurthe-et-Moselle ;
3. Être de nationalité française ou étranger en situation régulière ;
4. Avoir pas ou peu de ressources financières.

Un des objectifs principaux est de **simplifier et d'assouplir les démarches**, justement parce que les personnes qui seront éligibles n'ont pas toujours accès à certains documents ou ne sont pas aguerris aux codes souvent complexes de l'administration. L'attribution de ce revenu ne sera pas soumise à la signature d'un contrat.

« Ce revenu doit permettre de toucher les jeunes exclus ou en marge des dispositifs existants. C'est une démarche innovante que nous initions avec enthousiasme, et que nous allons construire avec nos partenaires et les associations, pour aller vers ces jeunes » indique Lionel Adam, conseiller départemental en charge du dossier.

« Au-delà du simple fait de pouvoir vivre dignement et d'avoir un impact sur les inégalités sociales, économiques et culturelles, le Revenu d'émancipation jeunes vise aussi, et surtout, à rétablir la confiance. Confiance de l'institution envers les jeunes. Confiance des jeunes envers l'institution. Confiance en soi des jeunes. C'est un investissement pour l'avenir », conclut la Présidente.

En savoir plus

Dès 2018, le Département de Meurthe-et-Moselle et 17 autres départements ont déposé une proposition de loi visant à instaurer un revenu de base ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans. Cette initiative a été rejetée par le Gouvernement, qui a privilégié le développement d'un dispositif conditionné, le Contrat d'engagement jeunes.

La Meurthe-et-Moselle s'est engagée en novembre 2023 à agir concrètement en faveur des jeunes via le développement d'un nouvel outil innovant en faveur de la jeunesse en situation de fragilité. C'est le Revenu d'émancipation jeunes (REJ).

Le premier semestre 2024 a été consacré à la **co-construction** et à la formalisation de ce nouvel outil départemental. Cette démarche de concertation a rassemblé 100 personnes. Pour rappel, cette aide

sociale facultative sera formalisée dans le Règlement départemental d'action sociale (RDAS), initialement pour une durée de 18 mois renouvelable une fois et revêt un caractère expérimental.

L'attribution du Revenu d'émancipation jeunes en 12 mensualités maximum se divisera, à minima, en deux périodes. La première demande ouvrira des droits pendant 6 mois. Celle-ci sera renouvelable pour une 2^{ème} période de 6 mois après étude d'une demande de renouvellement vérifiant que la personne concernée demeure éligible. Le jeune pourra bénéficier du renouvellement du Revenu d'émancipation jeunes au regard de la réalisation d'**actions concrètes à son initiative** (c'est-à-dire toute action formalisée conjointement avec l'accompagnateur).

Pour suivre : [lien vers le site du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle](#)

LE PROJET DE RECOMMANDATION DE LA H-A-S « ALLER VERS-PRÉVENTION SPÉCIALISÉE »

Voir la première information dans le [bulletin 2-2024 de mars 2024](#)

Information H-A-S du 1-11-2024.

Ce projet de recommandation de la haute Autorité de Santé a pris du retard. Les dernières rencontres de terrain (chercheurs, professionnels, pouvoirs publics) seront terminées fin 2024. Il en sortira une note de cadrage courant janvier 2025, qui sera publiée et aboutira à un appel pour la constitution d'un groupe de travail qui devrait être effectif au printemps-été. Les participants à ce groupe, qui devront faire acte de candidature, en seront membre en leur nom propre, pas au titre de leur structure.

Le réseau Errance sera tenu informé de ces diverses étapes, et sollicité pour que des personnes s'engagent dans le groupe de travail.

PROJET PRÉ-care. Précarité et solidarités dans les villes petites et moyennes

C'est un projet de recherche universitaire porté par des chercheurs en géographie.

Le 13 janvier le groupe de recherche organise un séminaire centré sur la jeunesse, et y a invité le réseau Errance. Magali Magnier (ADES Ariège) et François Chobeaux y participeront.

<https://geographie-cites.cnrs.fr/precare-2/>

DES RENDEZ-VOUS LOCAUX, NATIONAUX, INTERNATIONAUX

24-25-26 février 2025 à Toronto (Canada). Conférence internationale sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes. [Présentation](#) / [Contributions](#)

Le 20 mars 2025 à Namur (Belgique). Une journée d'étude organisée par l'association « Les trois portes » (Accueil de jour et accompagnement) et l'AMA (fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri). « *Comment s'adresser autrement aux personnes accompagnées et les inclure encore plus dans les processus de décision ?* ». Contact : coralie.buxant@troisportes.be

Le 22 mai 2025 à Evry (Essonne). Rencontre organisée par l'ASE 91 : « *Le travail éducatif autour du phénomène de fugue* ». Contact atrambaud-dufresne@cd-essonne.fr

RÉFLEXIONS À PROPOS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Ces réflexions s'appuient sur deux sources :

- L'expérience collective du réseau national « Jeunes de la rue-Jeunes en errance », qui regroupe 260 structures et équipes ayant des jeunes de la rue dans leur file active. Il s'agit d'équipes de prévention spécialisée intervenant en centres-villes, d'accueil de jour, d'hébergements, de CAARUD-CSAPA, d'Equipes Mobiles Psychiatrie-Précarité, de Missions Locales... Une grande part du public accompagné est constituée de grands mineurs et de jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE. Ces prises en charges se sont mal terminées : fugues répétitives à partir de MECS et passage à la rue avant 18 ans, échec ou refus des accompagnements à 18 ans et après...
- L'expérience d'intervenants en protection de l'enfance et en insertion sociale, militants des CEMEA

Un panel de réponses ASE insuffisant et de qualité très diverses

L'insuffisance quantitative des réponses possibles apparaît dès les placements d'urgence en CDEF. Trop de temps passe à trouver une structure d'accueil, qui alors n'est pas nécessairement la plus adaptée mais pragmatiquement la seule disponible. Ceci conduit à des réponses pouvant être inadaptées avec des placements dans des MECS dont les dysfonctionnements institutionnels et éducatifs sont connus, ou des familles d'accueil connues comme étant fragiles.

La question des délais d'attente est encore plus forte en cours de prise en charge au long cours pour trouver un passage en lieu de vie ou en séjour de rupture. Les procédures d'agrément départemental de ces deux types d'institutions s'ajoutent aux seules difficultés liées aux places disponibles.

Les MECS souffrent d'une importante mobilité permanente des personnels éducatifs, ceci n'aidant pas au développement de projets collectifs d'accueil de qualité. Elles souffrent également d'un manque de psychologues et de psychiatres, ce qui conduit à une inadaptation des prises en charge directe des jeunes présentant des troubles psychiques.

Les placements en familles d'accueil sont en important développement, mais ce développement n'est pas accompagné d'exigences et d'engagements institutionnels forts en matière d'accompagnement technique aux plans éducatif et psychologique, et d'analyse de la pratique. Ceci alors que les mineurs placés présentent de plus en plus de troubles de la personnalité conduisant à des troubles du comportement difficilement compréhensibles par des personnes non professionnelles, peu formées et mal accompagnées. Le développement quantitatif de ces placements conduit parfois à des situations structurellement difficiles : familles monoparentales, précarité financière...

Des réseaux de ressources quantitativement insuffisants

Les appuis nécessaires sur les réseaux publics de soins spécialisés en pédiatrie et en pédopsychiatrie (consultations spécialisées, hospitalisations) n'existent que peu, ceci en lien avec les difficultés structurelles que vivent ces services. Inadaptation des réponses, délais d'attente à plusieurs mois...

Les Missions Locales, la plupart situées dans les villes-centres, sont peu accessibles pour des jeunes placés dans des petites villes ou en milieu rural.

Les établissements scolaires publics (maternelle, primaire, collèges) sont souvent inadaptés aux fonctionnements, aux comportements et aux difficultés des jeunes ASE qui y sont scolarisés. Le principe systématique d'inclusion scolaire a conduit à supprimer les postes d'enseignants dans les MECS. En conséquence l'absence de ces professionnels assurant jusque-là des suivis de scolarité liés à des retraits ponctuels ou partiels de l'école et la liaison avec les enseignants des établissements fait que certains jeunes placés paraissent maintenant inadaptés à l'école et tendent à se déscolariser.

Des institutions non communicantes

Trois instances publiques ont à voir avec les mineurs en rupture : le volet éducatif et de protection, à la charge de l'ASE ; le volet « handicap » avec le circuit MDA-Structures spécialisée ; le volet « psy » avec le service public de pédopsychiatrie.

Ces trois instances s'adressant pourtant aux mêmes personnes ont leurs propres procédures d'admission, leurs propres modes de financement et d'évaluation, et leurs propres temporalités non coordonnées.

Nouveaux jeunes, nouvelles pratiques

L'ASE prend de plus en charge des enfants et des adolescents psychologiquement très perturbés, qui

n'ont pas seulement besoin de protection, d'accueil et d'accompagnement éducatif, mais également de soins. Pour autant qu'elles y travaillent, les MECS peuvent faire fonction d'institutions soignantes. Ceci passe par une réflexion sur les fonctionnements, par une sensibilisation et une formation des personnels, par un renforcement quantitatif et qualitatif des intervenants de la sphère psy.

Ceci passe également par l'inscription des MECS dans une réelle constellation éducative et soignante articulant les secteurs du handicap et de la pédopsychiatrie.

Ces « nouveaux » destinataires appellent de nouveaux modes d'accompagnement. Ainsi, la proximité et la relation familiale ainsi que la continuité scolaire ne peuvent pas rester des dogmes indiscutables. Il doit être possible d'engager des ruptures relationnelles, spatiales, temporelles, construites sur des aventures mobilisatrices, (étranger, création artistique, chantiers...) dès l'âge sensible de 12-13 ans.

Des propositions de modifications nécessaires

Mettre à niveau les financements publics destinés aux départements pour permettre un développement qualitatif et quantitatif de leur fonction ASE.

Rouvrir des postes d'enseignants en MECS.

Revaloriser les salaires des personnels des MECS et ceux des familles d'accueil.

Engager un plan national de formation continue des personnels des MECS centré sur l'accueil de mineurs en difficultés.

Constituer des groupes permanents départementaux centrés sur la protection de l'enfance réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, publics et associatifs : définitions partagées des orientations, contrôles qualitatifs...

Renforcer les actions de prévention spécialisée en centres-villes.

Ouvrir les espaces d'accueil de jour destinés aux jeunes majeurs en situation de rue aux grands mineurs de 16-17 ans.

Ouvrir les dispositifs « Un chez soi d'abord-Jeunes » aux grands mineurs de 16-17 ans en situation de rue.

Ouvrir les CAARUD-CSAPA (au-delà des CJC) aux grands mineurs en situation de rue.

Et... une prévention plus forte !

En prévention primaire : un renforcement quantitatif et territorial des services de PMI et des services scolaires sociaux et de santé.

En prévention secondaire : multiplication des espaces d'accueil et de parole (PAEJ, permanences des maisons des Adolescents, Consultations Jeunes Consommateurs), et développement d'actions de prévention spécialisée en centres-villes tournées vers les jeunes en situation de rue.

QUELLES PROPOSITIONS POUR LES JEUNES EN SITUATION COMPLEXE ?

L'association OSER, un réseau national qui regroupe des structures organisatrices de séjours de rupture, prépare un colloque-journée d'étude pour Octobre 2025. Voici ce qu'ils proposent :

Les jeunes en situation complexe : quelles alternatives ?

Depuis quelques années, nous constatons un changement de paradigme. Les jeunes présentés comme "cas complexes" répondent de divers champs du médico-social. Cette particularité se révèle par des impossibilités à accueillir ces adolescents dans des structures dites plus classiques. Leurs accompagnements nécessitent des inventions au cas par cas où la clinique n'est pas exempte. C'est à ce titre que les séjours de rupture prennent tout leur sens et font valeur d'alternatives comme rite culturel dégage du familial et du familier traumatiques. Cette rupture crée un espace de séparation, où la rencontre devient possible. Les modalités d'accompagnement sont multiples mais ne sont pas applicables comme de simples recettes. Elles doivent être pensées et rapportées à une clinique exigeante, seule à même de favoriser le passage nécessaire.

Dans ce colloque (ou journées d'étude) nous proposons de mettre en conversation à la fois ce qui constitue la complexité de ces adolescents et les alternatives qui s'offrent comme possibles solutions pour mieux les accompagner, au regard de pratiques déjà existantes et d'autres à inventer.

Les contenus peuvent être élargis à des expériences alternatives, novatrices, au-delà du champ strict des séjours de rupture.

Contact pour en savoir plus, pour proposer, pour s'y engager : reseau.oser@gmail.com

OSER : <https://www.oser.me/>

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ « ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE »

Ce cursus porté par le Samusocial International est validé par l'université Paris-Cité. Plusieurs professionnel·les du réseau l'ont déjà suivi avec bonheur.

Deux quinzaines de formation en distanciel au printemps, un mémoire appuyé sur la pratique professionnelle. [Pour tout savoir](#).

LES RENCONTRES « ERRANCE » 2024

Les Rencontres 2024 viennent de se tenir à Clermont Ferrand, accueillies par la ville de Clermont.

95 participant·es dont une forte représentation des équipes locales, 68 dont l'hébergement était pris en charge au titre du financement public du réseau. 42 équipes présentes avec des professionnels, des travailleurs pairs, des usagers.

Deux conférences, un Forum des équipes, 18 ateliers, un concert par des jeunes en lien avec les équipes clermontoises...

Compte-rendu début 2025.

Sans attendre ce compte-rendu, une série de questions posées par Agathe Osinski à la fin de sa conférence sur la place et la participation des usagers. Questions à usage des équipes, à travailler selon les modalités de chacune :

- Dans quelle mesure les observations exposées lors de la conférence, font-elles écho à votre expérience ?
- Comment recherchez-vous la participation des jeunes dans vos pratiques professionnelles ? Pour quelles raisons ?
- Quels espaces, moments, interactions favorisent la prise de parole des jeunes, selon vous ? Qu'est-ce qui la freine ?
- Comment les équipes répondent à cette parole ? Avez-vous le sentiment d'avoir la capacité d'accueil de cette parole, de la traiter en équipe et de formuler des réponses ?
- Qu'est-ce qui vous pose question ?